

Les actions dérangeantes



Démarche de formation et outils

Produits le 28 février 2011

Mis à jour septembre 2015

Préparés par :

**Des militantEs du
Collectif contre les inégalités sociales**

Objectifs de la formation

- Partager nos connaissances sur les actions dérangeantes;
 - Échanger sur des exemples d'actions dérangeantes;
 - Discuter des avantages et des risques liés aux actions dérangeantes.
- ***Veillez prendre note que cette formation ne vise pas à faire la promotion des actions dérangeantes face aux autres types d'actions, mais à donner un outil aux gens qui désireraient prendre position collectivement sur ce moyen d'action.***

Horaire de la formation

1. Mot de bienvenue (5 minutes)
2. Présentation des personnes présentes et de nos attentes (10 minutes)
3. Qu'est-ce qu'une action dérangeante?: partage de nos connaissances (20 minutes)
4. Légalité et légitimité : discussion à partir d'une action lors de la Marche mondiale des femmes (25 minutes)
5. Discussion sur les aspects positifs des actions dérangeantes (20 minutes)
6. Les actions dérangeantes et la pyramide sociale (15 minutes)
7. Discussion sur les risques des actions dérangeantes (45 minutes)
8. Réfléchir ensemble l'organisation d'une action dérangeante (20 minutes)
9. Au revoir (10 minutes)

Durée approximative : ± 2h50 incluant les parties facultatives

Matériel requis pour la démarche de formation :

- ◆ Une copie pour chaque personne du document « Formation sur les actions dérangeantes : cahier des personnes participantes »
- ◆ Gommette bleue et crayons feutres;
- ◆ Grandes feuilles en avant pour écrire des mots clés sur les interventions des participantEs;
- ◆ Un grand dessin de la pyramide sociale et de la pyramide de l'espoir;
- ◆ Vidéo de l'occupation des bureaux de la ministre de la Condition féminine lors de la Marche mondiale des femmes. Pour visionner la vidéo (durée de 8 minutes) aller sur internet à l'adresse: www.youtube.com/watch?v=6QYBAQbfUn0

Explications de chacune des parties de la formation

1. Mot de bienvenue (5 minutes)

✓ Suggestion : Après avoir souhaité la bienvenue à toutes et à tous, vous pouvez mettre les participantEs en contexte en leur expliquant pourquoi nous allons vivre ensemble cette formation sur les actions dérangeantes.

→ De plus en plus de mouvements sociaux québécois se questionnent sur la pertinence d'utiliser ce type de moyens. Par exemple, le mouvement des femmes et la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.

✓ Ensuite, vous pouvez faire une petite description du déroulement de la journée :

- Il est suggéré de lire en groupe les objectifs et l'horaire de la formation (voir p.1 du cahier des personnes participantes).
- L'animateur ou animatrice peut alors demander si une personne veut lire à haute voix.

2. Présentation des personnes présentes et de nos attentes (10 minutes)

✓ Demander aux personnes de se présenter et de dire si elles ont des attentes par rapport à la formation d'aujourd'hui. Vous pouvez écrire les attentes nommées sur une feuille en avant pour vérifier à la fin, si la formation a répondu aux attentes des gens.

3. Qu'est-ce qu'une action dérangeante? : partage de nos connaissances (20 minutes)

✓ Demandez aux personnes participantes de dire c'est quoi pour elles une action dérangeante. Cette partie permet de s'entendre sur ce que ça veut dire le terme « action dérangeante ».

✓ Une des deux personnes à l'animation écrit à l'avant les exemples donnés par les participantEs sur une grande feuille où il est écrit « Qu'est-ce qu'une action dérangeante? ».

✓ Ensuite, on peut regarder ensemble le tableau « Bref aperçu de l'action dérangeante » à la page 2 dans le cahier des personnes participantes, pour compléter les réponses données par les participantEs.

→ On peut demander à une personne de lire la liste à haute voix.

4. **Légalité et légitimité : discussion à partir d'une action lors de la Marche mondiale des femmes (25 minutes)**

- ✓ Vous pouvez présenter aux participantEs une vidéo d'un exemple d'action dérangeante : l'occupation du bureau de la ministre de la Condition féminine Christine St-Pierre en octobre 2010.

<https://www.youtube.com/watch?v=6QYBAQbfUn0>

→ On demande aux personnes participantes si elles ont entendu parler de cette action afin de mettre la vidéo en contexte.

- ✓ Après la présentation de la vidéo, demandez aux gens les questions suivantes :

1- Selon vous, est-ce que l'action faite par ces femmes était légale¹?

2- Selon vous, est-ce que cette action était légitime²?

a. *En d'autres mots, les personnes participantes vont discuter si elles trouvent qu'il peut être justifié de contrevenir à la loi.*

- ✓ *À titre informatif, les femmes arrêtées lors de l'occupation du bureau de la ministre n'ont pas eu d'accusations.*

- ✓ Pour aider la discussion, vous trouverez à la page 3 du cahier des personnes participantes une analyse de certaines victoires ou gains reliés à la Marche mondiale des femmes.

- ✓ Dans cette partie, vous pouvez expliquer aux gens qu'il existe deux types d'actions dérangeantes :

1- **Les actions dérangeantes légales** : Les groupes et personnes faisant des actions dérangeantes légales ne courent pas plus de risques que lorsqu'ils et elles participent à des manifestations.

2- **Les actions dérangeantes illégales** : Les groupes et personnes faisant des actions dérangeantes illégales désobéissent à la loi, il y a donc des risques à participer à ces actions.

- ✓ Lors de cette animation, vous pouvez reproduire le tableau ci-dessous à l'avant et reprendre, si cela s'applique, des exemples donnés par les participantEs lors de l'activité 3 (partage de nos connaissances) afin de continuer la réflexion sur les différents types d'actions dérangeantes.

¹ Une action légale est une action qui respecte la loi.

² Une action légitime est une action qui vise à rétablir la justice. Une action légitime ne respecte pas toujours la loi, parce que parfois la loi est injuste !

Exemples d'actions	Légales?	Légitimes?
Commando bouffe	illégal	
Occupation des bureaux de la ministre St-Pierre	illégal	
Occupation UQAM	illégal	
Occupation Lotto Québec	illégal	
Blocage tour de la bourse	illégal	
Blocage ministère de l'emploi et de la solidarité sociale	illégal	
...		

5. Discussion sur les aspects positifs des actions dérangeantes (20 minutes)

- ✓ Cette partie de l'animation vise à continuer la discussion sur les aspects positifs que peuvent avoir certaines actions dérangeantes.
- ✓ Pour cette partie de l'animation, demandez aux gens s'ils ont des exemples d'actions dérangeantes qui ont fait gagner des droits ou qui ont permis de faire avancer la société dans le sens de nos valeurs, puis écrivez les exemples en avant.
 - ☺ Vu que certaines actions vont probablement avoir déjà été nommées dans les activités précédentes, vous pouvez analyser si celles déjà nommées ont permis d'obtenir des aspects positifs ou regarder avec les gens d'autres exemples d'actions ayant eu des impacts positifs.
- ✓ Après que les gens ont parlé d'actions qu'ils connaissent ou pour alimenter la discussion, vous pouvez regarder avec les personnes des exemples d'actions dérangeantes que nous voulions vous faire connaître. Ces exemples sont dans le cahier des personnes participantes entre les pages 4 et 6.
- ✓ Demandez ensuite aux gens s'ils connaissent d'autres aspects positifs d'organiser des actions dérangeantes. Pour les personnes à l'animation, voici des exemples d'aspects positifs :
 - Développer des solidarités;
 - Recruter des nouveaux et nouvelles membres;
 - Sentiment d'avoir du pouvoir sur sa vie;
 - Amener des changements de mentalité, lutter contre les préjugés;
 - Etc.

6. Les actions dérangeantes et la pyramide sociale (15 minutes)

→ *Activité facultative selon le temps dont vous disposez : si vous êtes serréEs dans le temps, passez à l'activité suivante !*

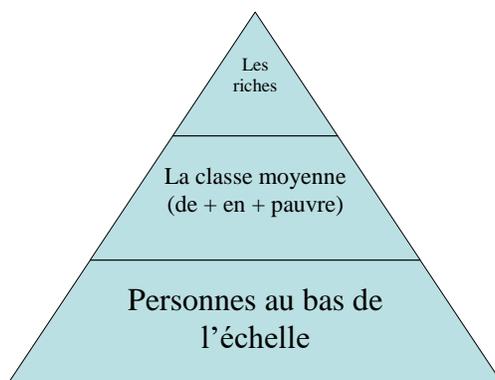
**** Si vous décidez de ne pas faire cette partie, nous vous suggérons d'enlever les pages 7 et 8 du cahier des personnes participantes.*

Afin d'amener d'autres éléments de réflexion sur les actions dérangeantes, la personne qui fait l'animation peut utiliser la pyramide sociale pour discuter avec les gens (la pyramide est à la p. 7 du cahier des personnes participantes).

1- L'animateur ou animatrice peut alors présenter la pyramide sociale en demandant aux gens qui connaissent la pyramide sociale de la présenter. Si personne ne peut expliquer ce qu'est la pyramide, l'animatrice l'explique :

« Dans la pyramide sociale, il n'y a presque personne en haut, la majorité est en bas. C'est une minorité de personnes (les riches) qui exploitent les personnes au bas de l'échelle (personnes assistées sociales, chômeurs, travailleuses au salaire minimum, immigrantEs sans-statut...)».

Résumé du dessin de la pyramide sociale :



2- Une des personnes à l'animation peut montrer la pyramide en expliquant que les lois actuelles permettent le maintien de la pyramide sociale telle qu'elle est avec toutes ses injustices.

3- Vous pouvez poser une question aux participantEs pour alimenter la discussion: « Qu'est-ce qui se passe quand les gens au bas de l'échelle désobéissent? »

La pyramide change !!! Comme dans la pyramide de l'espoir (voir p. 8 du cahier des personnes participantes).

7. Discussion sur les risques et aspects négatifs des actions dérangeantes (45 minutes)

Demandez aux participantEs de nommer leurs craintes et leurs peurs face aux actions dérangeantes et écrivez-les sur une feuille à l'avant.

Dans cette partie, il est important de valoriser chacune des implications que les gens désirent faire pour que les gens ne se sentent pas coupables s'ils ne sont pas prêts à participer à une action dérangeante.

→ *Attention, la partie suivante est facultative, vous pouvez décider de ne pas la faire, tout dépendant des besoins de formation des participantEs.*

****Si vous décidez de ne pas faire cette partie, nous vous suggérons d'enlever les pages 9, 10 et 11 du cahier des personnes participantes.*

→ *Elle a été faite pour répondre aux questions légales et techniques que des groupes avaient posées afin de décider s'ils seraient en accord de faire des actions dérangeantes. Il peut être assez lourd d'amener cela dans une animation en grand groupe et il y a plusieurs informations techniques qui ne vont peut-être pas intéresser tout le monde.*

→ *Selon le temps dont vous disposez, vous pouvez décider de ne parler que des risques pour les individus (partie A) ou seulement des risques pour les groupes, comme votre groupe de base (partie B).*

A. Risques des actions dérangeantes « illégales » pour les individus

- ✓ Les personnes à l'animation disent aux participantEs : « Tout à l'heure, nous avons discuté de nos craintes sur les actions dérangeantes. Dans cette partie de la formation, nous allons essayer de regarder ensemble si nos craintes sont fondées par un jeu ».

******Si vous avez le temps et le goût, vous pouvez faire une discussion sur le processus judiciaire face à une arrestation. Vous pouvez faire cette partie, en échangeant avec les gens sur leurs connaissances face aux différentes étapes après une arrestation. Il y a probablement des personnes qui ont déjà été arrêtées ou qui connaissent une personne qui est passée par là. Ces étapes se retrouvent dans le cahier des personnes participantes à la page 9.******

Petit jeu-questionnaire à faire ensemble sur les risques pour les individus qui participent à des actions dérangeantes

L'animatrice pose la question au groupe et ceux et celles qui veulent tenter une réponse le font chacunE leur tour. Ensuite, l'animatrice donne la réponse.

1. Le 2 avril 2001, 87 personnes appuyées par 500 manifestantEs ont participé à une action de désobéissance civile pacifique à Ottawa visant à entrer au ministère des Affaires étrangères et du commerce international pour aller chercher les textes de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Qu'est-il arrivé à ces 87 personnes? :

a) Elles ont eu un casier judiciaire.

b) Elles ont passé environ 10 heures en prison, mais ont été relâchées sans accusation ni casier judiciaire.

Réponse : b)

2. Le 3 décembre 1997, le Comité des sans-emploi de Montréal-centre a organisé un « Commando-bouffe » à l'hôtel Queen Elizabeth pour dénoncer la différence de qualité entre la nourriture servie dans les restaurants de riches et la nourriture que reçoivent les pauvres dans leurs paniers de Noël. Un groupe d'une dizaine de personnes est entré dans l'hôtel et a pris les buffets à l'intérieur pour redistribuer la nourriture aux manifestantEs et à des itinérantEs.

Qu'est-il arrivé comme conséquences judiciaires suite à cette action? :

a) 108 personnes, dont des manifestantEs à l'extérieur, ont été arrêtées. Après 3 ans de procédures judiciaires, 9 des personnes arrêtées ont eu un casier judiciaire.

b) Les personnes qui sont allées à l'intérieur se sont fait arrêter et elles ont eu un casier judiciaire.

c) Les personnes qui sont allées à l'intérieur se sont fait arrêter. Après 3 ans de procédures judiciaires, leurs accusations sont tombées, ce qui fait qu'elles n'ont pas de casier judiciaire.

Réponse : a)

3. Qu'est-il arrivé à la majorité des personnes du Québec arrêtée lors du Sommet du G20 à Toronto en 2010?

a) Elles ont un casier judiciaire pour avoir participé à une émeute.

b) Elles ont eu des accusations, mais elles ont été retirées avant le procès, donc elles n'ont pas de casier judiciaire.

Réponse : b)

4. Demandez aux gens de nommer les accusations qui reviennent le plus souvent lorsqu'il y a des arrestations pendant des actions dérangeantes.

Réponse : Elles sont dans le cahier des participantes aux pages 10 et 11.

B) Risques des actions dérangeantes « illégales » pour les groupes

Les individus courent des risques lorsqu'ils organisent ou participent à des actions dérangeantes. **Les groupes qui organisent des actions dérangeantes peuvent aussi courir des risques.**

✓ *Pour discuter des risques sur les groupes d'organiser des actions dérangeantes, vous pouvez demander aux gens quels risques ils pensent que les groupes peuvent courir s'ils participent à des actions dérangeantes. Par exemple, qu'est-ce qui pourrait se passer si notre groupe organisait une occupation ?*

Éléments de réponse :

Il est difficile de prévoir quels risques courent les organisations communautaires qui participent à des actions dérangeantes illégales.

- Actuellement dans le Protocole d'entente 2010-2013 signé entre des groupes communautaires et le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS), il est inscrit que les groupes financés par le SACAIS s'engagent à :
« Réaliser des activités compatibles avec le respect du fonctionnement d'une société démocratique et respectueuse des droits humains, notamment **respecter les lois et règlements en vigueur au Québec** ».
- La participation à des actions illégales pourrait donc, selon cette entente, nuire au financement des groupes de défense des droits.

✓ *Si vous le désirez, demander aux gens s'ils connaissent des groupes qui ont déjà participé à des actions dérangeantes et s'ils savent si cela a eu des impacts sur leur financement.*

Commentaires :

- Quelques organisations communautaires financées par le gouvernement ont fait des actions dérangeantes et ne se sont pas fait couper leur financement. Par exemple, l'Organisation Populaire des droits sociaux de la région de Montréal (OPDS), le FRAPRU ainsi que des organismes impliqués dans la coalition main rouge.
- Par ailleurs, on a remarqué que plusieurs groupes **qui n'ont pas fait** d'actions dérangeantes « illégales » se sont fait couper leur financement dernièrement. Par exemple, Alternatives, Kairos et des groupes de femmes. Aussi, il y a même des groupes communautaires qui ne font pas d'actions du tout qui ont vu leur financement diminuer. *Plusieurs groupes communautaires éprouvent actuellement des difficultés de financement, peu importe leur moyen d'action.*
- De plus, si le gouvernement coupait le financement à un organisme communautaire, car il a organisé une action dérangeante, cela serait une première dans l'histoire du Québec.

Savez-vous comment réduire les risques que notre groupe se fasse couper du financement à cause de l'organisation d'une action dérangeante illégale?

- Pour se protéger, au lieu d'être le comité organisateur de votre groupe de base qui organise une action dérangeante, cela pourrait être un groupe de personnes militantes et votre groupe ne fait que les appuyer plutôt que d'organiser l'événement.
- Concrètement, ça veut dire que les individus vont organiser l'action à titre de militant (et pas au nom du groupe). Les salariéEs qui veulent participer peuvent prendre congé le jour où l'action sera commise et personne ne porte de dossards ou de vêtements avec le nom de leur groupe dessus.
- Aussi, pour faire la mobilisation pour l'action, le nom du groupe n'apparaît pas sur les affiches ou les tracts.

8. Réfléchir ensemble l'organisation d'une action dérangeante (20 minutes)

Pour réfléchir sur les objectifs et les risques des actions dérangeantes nous vous suggérons de partir de cas concrets, cela sera peut-être plus intéressant et facile à comprendre que l'activité précédente.

Reproduisez en gros un tableau semblable à celui-ci pour le mettre à l'avant :

Idées d'actions	Objectifs de l'action	Évaluation des risques de l'action	Moyens (balises) pour atteindre nos objectifs et diminuer les risques de l'action	Oui ou non?

- Colonne « Idées d'actions dérangeantes »

Trouver ensemble des idées d'actions dérangeantes que votre groupe pourrait organiser dans votre région ou d'actions dérangeantes nationales auxquelles les gens aimeraient participer. Écrivez les idées des participantEs dans cette colonne.

- Colonne « Objectifs de l'action »

Discutez ensemble des objectifs que les participantEs voudraient atteindre par l'organisation de cette action, puis on les écrit.

- Colonne « Évaluation des risques de l'action »

Discutez ensemble des risques que cette action pourrait avoir, puis on les écrit.

- Colonne « Moyens (balises) pour atteindre nos objectifs et diminuer les risques de l'action »

Discutez ensuite avec les gens des moyens que vous pourriez mettre en œuvre pour diminuer les risques et atteindre les objectifs que vous avez identifiés.

Commentaires : Pour vous donner des idées de moyens pour diminuer les risques lors d'actions, vous pouvez consulter la page 11 dans le cahier des personnes participantes.

- Colonne « Oui ou non? »

Vous pouvez profiter de ce moment de discussion, pour voir si oui ou non les gens seraient d'accord pour faire cette action.

Dans cette activité, vous pourrez donc voir s'il y a des actions dérangeantes que les personnes seraient prêtes à faire et quels sont les moyens de diminuer les risques que vous pourriez mettre en place, si vous organisez ou participez à ce type d'action.

9. Évaluation et Au revoir (10 minutes)

Faire l'évaluation de la formation :

- Demandez aux participantEs si cette formation a répondu à leurs attentes.
- Pour ce point, nous vous suggérons de reprendre les attentes identifiées par les gens au début de la formation.

Annexes pour aider l'organisation d'actions dérangeantes

Annexe 1 : Aide-mémoire pour planifier une action dérangeante

1^{ère} étape : Le contenu/le discours

S'entendre sur ce que nous voulons dire, dénoncer ou proposer comme groupe :

- Tempête d'idées en équipe (tour de table);
- Comment chacunE comprend les enjeux qu'on veut dénoncer;
- Discussion collective pour nous aider à trouver « l'angle de prise », le regard, l'analyse que proposera notre action;
- Bref, cette étape est très importante, car elle constitue la « construction » du discours que portera notre action.

2^e étape : La stratégie/les moyens d'action

Réfléchir sur la meilleure stratégie à utiliser pour atteindre nos objectifs :

- Se rappeler quels sont nos **objectifs**;
- Se questionner sur les moyens les plus pertinents à utiliser pour atteindre ces objectifs;
- Évaluer les avantages et les désavantages de chacun des moyens envisagés;
- Choisir un moyen d'action clair et assumé par tous et toutes.

3^e étape : De quoi notre action aura-t-elle l'air ?

Il est important que le groupe définisse ensemble les grandes balises logistiques de l'action :

- Élaborer une liste de cibles possibles (en lien avec le discours et les revendications) : lieux, décideurs, entreprises, bureaux, etc.;
- Définir le type d'action symbolique : occupation de bureaux, sit-in, pose d'une grosse bannière sur un édifice, déménagement symbolique d'un bureau, aller porter symboliquement un ou des objets dans un bureau de décideurs, perturber la tenue d'une réunion de décideurs, etc.;
- Décider si ce sera une action où toutes les participantEs seront invitéEs à poser un

geste « à risque » versus une action où seules les membres du « commando » poseront un geste « à risque »?;

- Sommes-nous prêtEs à prendre le risque d'abîmer du matériel ou non?;
- Si la police nous demande de quitter ou de nous disperser, devons-nous nous exécuter rapidement ou tenter de négocier pour gagner du temps?

4^e étape : Définir l'animation (en fonction du discours choisi)

Il est important et stimulant que le groupe définisse ensemble les thèmes principaux de l'animation :

- À partir des enjeux que notre action veut mettre en lumière, quelles pourraient être les meilleurs thèmes à utiliser pour l'animation ?
- Il s'agit ici de penser à des thèmes et des outils d'animation afin d'illustrer, de mettre en images notre discours, nos revendications;
- Essayer d'être créatives, sortir des « sentiers battus »;
- Essayer que l'animation permettent aux manifestantEs de participer, de poser un geste, d'être utiles au déroulement de l'action.

5^e étape : Établir une stratégie médiatique

- désigner des porte-paroles médias;
- préparer la convocation média;
- préparer des pochettes de presse (convocation, tract, statistiques, etc.);
- rédiger à l'avance le communiqué qui sera envoyé pendant et après l'action;
- cibler les journalistes et les contacter.

6^e étape : Échéancier de la mobilisation

- Quels groupes doit-on mobiliser?
- À qui s'adresse la mobilisation que nous voulons faire?
- Combien de personnes voulons-nous mobiliser pour cette action?;
- Date limite pour la sortie d'un tract et d'une affiche;
- Envoi du tract par courriel;
- Suivis téléphoniques auprès des groupes qu'on veut mobiliser.

7^e étape : L'organisation en sous-comité (si nécessaire)

Maintenant qu'on a un portrait plus clair de ce qu'on veut faire, il faut décider comment le faire :

- Création de sous-comités de travail :
 - 1- Comité «organisation» de l'action : Pour des raisons de sécurité (on ne veut pas que la police nous attende sur le lieu de l'action), les gens de ce comité seront les seuls à connaître le lieu exact de l'action.
 - 2- Comité « animation » de l'action
 - 3- Comité « médias »
 - 4- Comité « mobilisation »;
- Définir les mandats de chacun des sous-comités;
- Préciser les informations que le sous-comité « organisation » doit ramener au grand groupe et celles qu'il doit garder secrètes;
- Quantité et fréquence des réunions larges;
- Établir un calendrier.

Pour les groupes qui veulent organiser une occupation, consultez le lien suivant pour vous aider dans votre organisation:

<http://www.asse-solidarite.qc.ca/IMG/pdf/ABCoccup.pdf>

Annexe 2: Fiche technique des tâches du sous-comité

« organisation »

1. Repérage³ des cibles choisies en grand groupe

Choisir la meilleure cible possible en tenant compte :

- des suggestions de cibles du grand groupe ;
- de l'action symbolique choisie par le groupe;
- de l'accès au lieu pour le plus grand nombre possible de personnes;
- choisir une cible qui est la plus sécuritaire possible;
- choisir une cible qui est la plus « sympathique » possible aux yeux du grand public et des médias.

2. Élaboration de la stratégie pour l'action

En fonction du repérage, il faut élaborer un plan d'action :

- recruter des personnes prêtes à faire partie du commando (personnes prêtes à assumer un certain niveau de risques);
- rencontrer et préparer les personnes faisant partie du commando en leur exposant le plan d'action;
- expliquer clairement à chacune le rôle qu'elle aura à jouer;
- établir un « minutage » serré du déroulement de l'action;
- partager les unEs et les autres sur nos limites respectives (identifier clairement jusqu'où on est prête à aller en terme de risques physiques, et juridiques);
- distribuer les rôles et les tâches en fonction des volontés, des compétences et des limites de chaque personne;
- Achat de l'équipement nécessaire à la réalisation de l'action.

3. Organisation de la manifestation ou du rassemblement

Étant donné que seul le sous-comité « organisation » connaît la cible et sa localisation géographique, c'est donc à ce sous-comité que revient la tâche d'organiser la manifestation et le rassemblement :

- quel sera le point de départ de la manif?;

³ Le repérage c'est d'aller voir si le lieu qu'on a choisi conviendrait pour notre action. Il faut alors regarder le nombre de sortie et d'entrées, la possibilité de mettre une bannière, etc.

- déterminer le parcours que la manif devra emprunter;
- élaborer l'ensemble du déroulement de la manif-action : est-ce que la manif se terminera avec l'action symbolique ou est-ce l'inverse?
- comment et quand les responsables de la manif communiqueront-ils avec le commando?
- faut-il louer un autobus?
- identifier une personne-contact avec les policiers et policières;
- il faut recruter des personnes prêtes à assumer des tâches logistiques dans la manifestation :
 - 5-6 personnes pour ouvrir la manif (tenir la bannière de tête);
 - 5-6 personnes pour fermer la manif (bannière de queue);
 - 2-3 personnes pour coordonner la manif (prendre des décisions rapidement si nécessaire, recevoir toutes les informations et relayer ces informations aux personnes concernées);
 - 5-6 personnes pour équipe de sécurité;
 - 1-2 personnes qui assurent le relais entre la manif et le « commando action ».

4. Échange d'information avec les sous-comités

Les autres sous-comités auront besoin de connaître un certain nombre de détails logistiques concernant la manif ainsi que la cible de l'action symbolique afin de bien planifier leur travail.

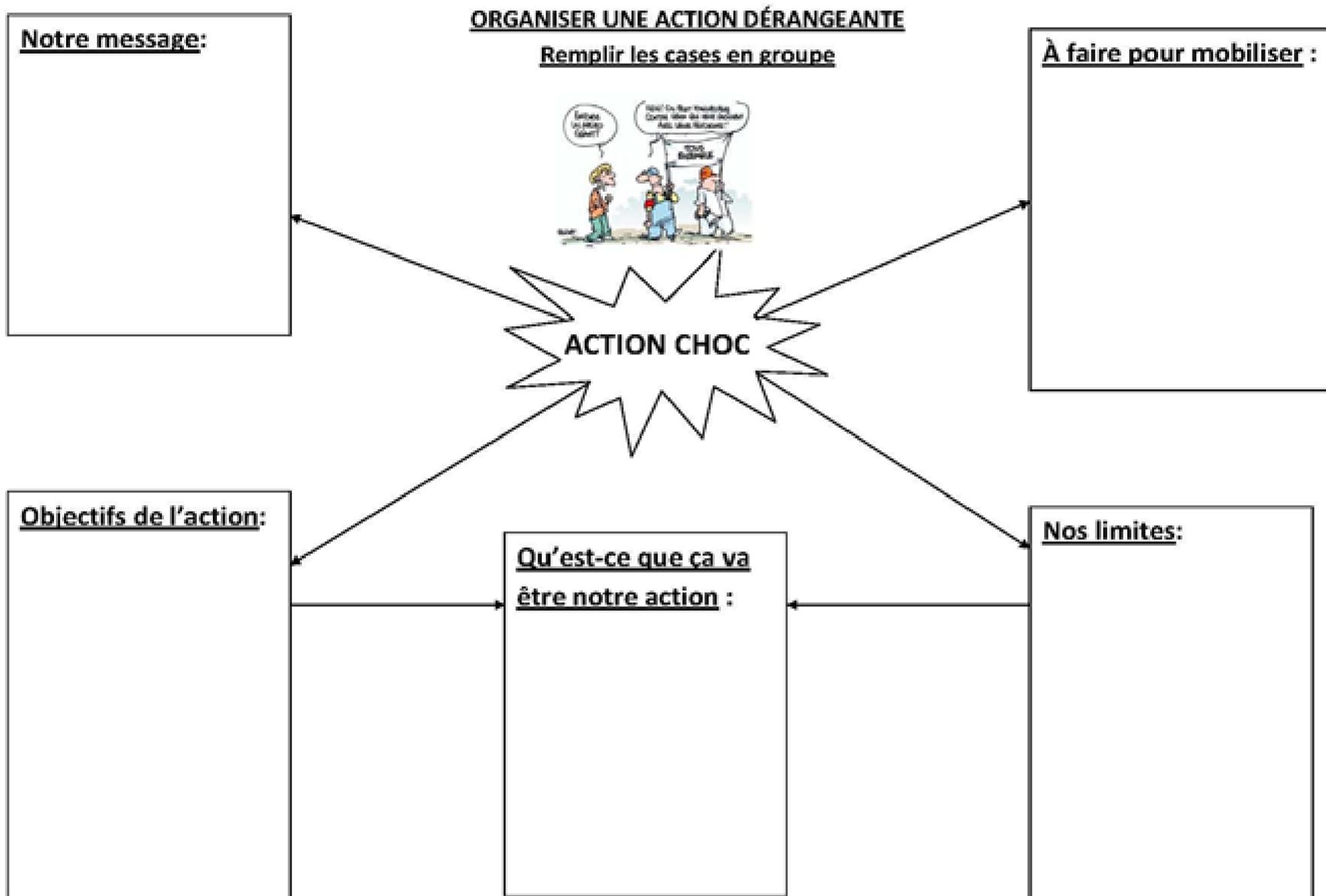
Le sous-comité animation doit savoir:

- Est-ce qu'il y aura une manif ou non?
- longueur du trajet de la manif?
- déterminer les moments du déroulement les plus stratégiques pour faire des speeches et autres animations;
- est-ce que l'ensemble des manifestantEs pourra pénétrer dans les lieux de l'action symbolique? Si oui, combien de temps? Si oui, est-ce que ce sera nécessaire de prévoir une animation à l'intérieur?;
- est-ce que la manif demeurera fixe, sans marcher pendant un certain nombre de temps?
- devons-nous prévoir des lunchs pour les manifestantEs?

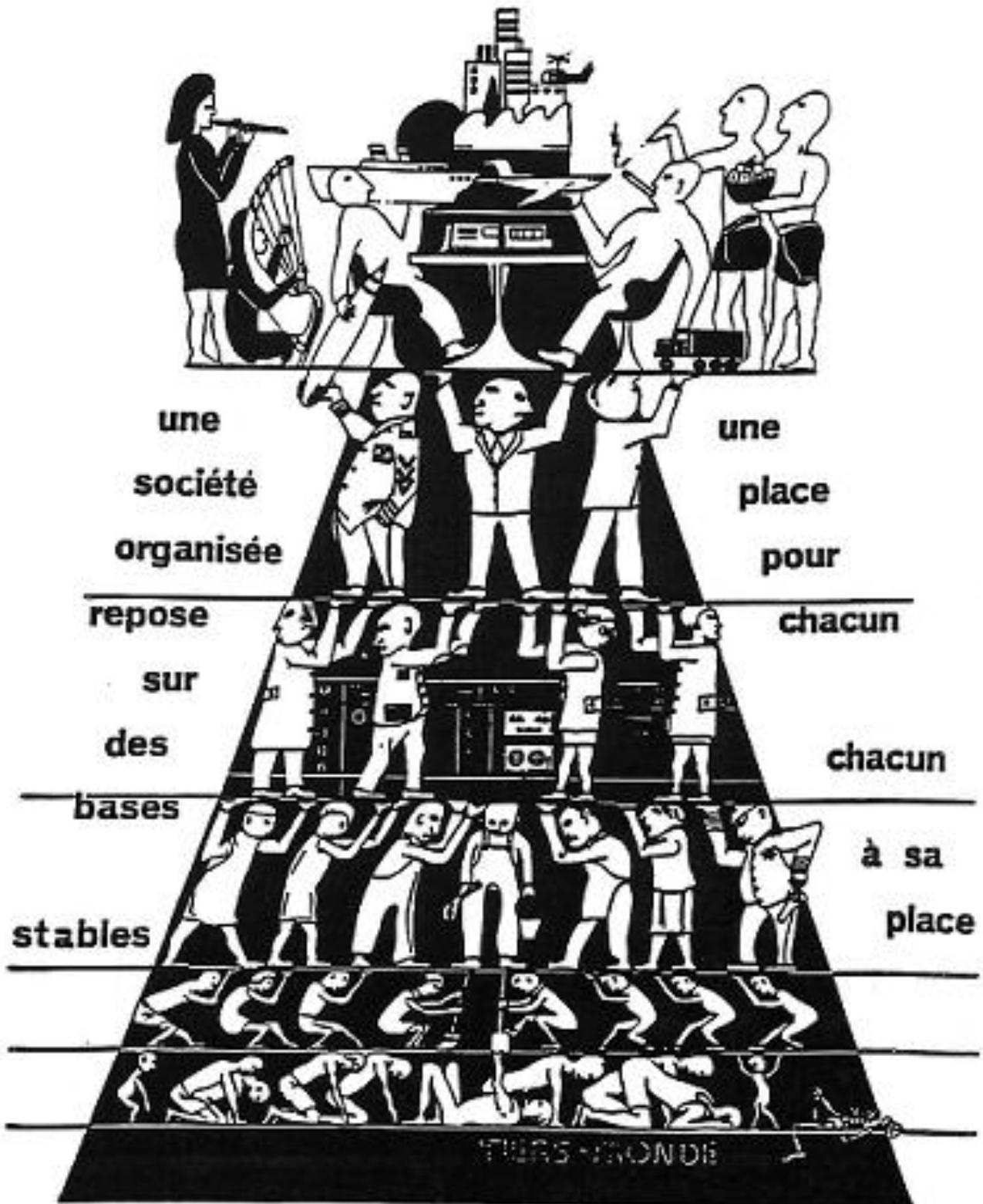
Avec le sous-comité animation médias :

- si essentiel, dévoiler la cible choisie pour l'action symbolique;
- heure et lieu exacts où convoquer les médias.

Annexe 3: Tableau à remplir pour vous aider à organiser une action dérangeante



Pyramide sociale



La division pyramide de la société en classes sociales

